

CADRE DECENAL DE PROGRAMMATION SUR LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLE

Le consensus universel qui s'est opéré autour de la nécessité d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale dans tout processus de développement a permis de renouveler la réflexion sur la problématique de la croissance économique en mettant à l'ordre du jour les préoccupations de durabilité. Dans le souci de respecter les engagements qu'il a pris pour le développement durable, le Gouvernement togolais a opéré des réformes institutionnelles, réglementaires et législatives. Aussi, a-t-il élaboré et adopté des politiques, plans, programmes et stratégies sectoriels pour atteindre les objectifs du développement durable.

Au vu des indicateurs actuels de développement du pays et de la situation réelle sur le terrain, le développement durable est embryonnaire au Togo et doit, de ce fait, recevoir une impulsion visant à encourager la modification des modes de productions et de consommations insoutenables.

Comme l'énonce si bien le point 4.2 de l'Agenda 21 « La question de modification des modes de consommation et de production comprend de très nombreux aspects, elle est traitée dans plusieurs parties d'Action 21, notamment celles qui concernent l'énergie, les transports et les déchets, ainsi que dans les chapitres relatifs aux instruments économiques et au transfert de technologie ». En l'absence d'un Agenda 21 au niveau local et d'une stratégie nationale de développement durable, le présent rapport se limitera à rechercher dans les politiques, programmes, plan nationaux de développement ou dans des dispositions législatives ou réglementaires les directives ou initiatives en faveur des modes de productions et de consommations soutenables.

Les principaux processus en cours dans le pays, qui prennent en compte les objectifs et principes du développement durable, sont l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le processus de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Stratégie de développement axée sur les OMD.

Présentation de la vision de long terme

Le plan stratégique de développement adopté par le Gouvernement vise à améliorer la politique économique en mettant en place des mesures d'assainissement et de stabilisation du cadre macroéconomique d'une part, et en revoyant la structure d'allocation des dépenses publiques dans un sens plus favorable aux OMD d'autre part. Cette politique globale inclut aussi des mesures destinées à la mise en place d'une gestion transparente des finances publiques. Elle porte aussi sur la promotion de la croissance pour la réduction de la pauvreté par la diversification de l'économie et le développement du secteur privé. A cet effet, l'amélioration de la compétitivité de l'économie, la restructuration du secteur financier, la redynamisation du processus de privatisation et le développement des créneaux porteurs

(agricoles, industriels, services) pour le Togo vont permettre de relancer la croissance et de l'amener à 7% à partir de 2010.

Dans le domaine particulier agricole où le potentiel de développer une croissance pro-pauvre reste le plus élevé, la résolution du problème foncier, des intrants agricoles et de la modernisation des techniques (mécanisation, irrigation) constituent les axes prioritaires sur lesquels les actions reposeront.

Mais il ne s'agit donc pas seulement de relancer la croissance et d'améliorer les finances publiques pour faire reculer la pauvreté et réaliser les OMD, il faut en plus développer le capital humain et les capacités productives des pauvres pour qu'ils contribuent à la création de richesses. Cela passera nécessairement par un investissement massif dans certains secteurs, particulièrement l'agriculture, l'éducation et le développement du capital humain, la santé et les infrastructures de base. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a élaboré des stratégies sectorielles visant à assurer la réalisation des OMD d'ici 2015 ; il s'agit en particulier de : (i) la lutte contre la pauvreté et la faim, (ii) la promotion de l'éducation de base pour tous, (iii) la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, (iv) l'amélioration de l'état de santé de la population en général et celui des mères et enfants en particulier, (v) l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base. Pour accompagner ces actions, le Gouvernement a retenu de réaliser des infrastructures routières et l'accès à l'énergie comme des interventions transversales nécessaires à la réalisation des OMD.

Stratégie de court terme (DSRP-C)

La stratégie complète de réduction de la pauvreté qui couvre la période 2009-2011 est le résultat d'un exercice participatif de planification stratégique auquel ont participé toutes les composantes de la société togolaise et qui a bénéficié d'un engagement soutenu des Partenaires Techniques et Financiers. Les piliers stratégiques et les domaines d'intervention prioritaires retenus s'inscrivent dans la stratégie nationale de développement à long terme basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptée en 2007.

Objectifs et interventions prioritaires du DSRP-C

Dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, les stratégies prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire de moitié la population souffrant de la faim et de la malnutrition à l'horizon 2015, visent à : (i) améliorer la productivité agricole et les disponibilités alimentaires ; (ii) améliorer le niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir des activités génératrices de revenus en milieu rural ; (iii) améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable ; et (iv) sensibiliser la population sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé.

En ce qui concerne l'éducation, les objectifs prioritaires de développement retenus par le Gouvernement sont : (i) améliorer l'équité, l'accès et le maintien des enfants dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés ; (ii) améliorer sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation, notamment l'efficacité interne et les conditions d'accueil à tous les niveaux (infrastructures, recrutement et formation des enseignants) ; (iii) améliorer la

pertinence des contenus des programmes et les adapter aux besoins nationaux et internationaux des apprenants et au programme national de développement ; et (iv) améliorer la gestion (financière, pédagogique et administrative) du système d'éducation et de formation. Des stratégies complémentaires (cantines scolaires, gratuité pour les pauvres) visant à favoriser l'accès à l'éducation ont été étudiées.

Les objectifs retenus pour la stratégie genre dans ce cadre vise à : (i) promouvoir l'éducation et la formation de la fille et de la femme ; (ii) promouvoir la santé de la femme suivant ses besoins spécifiques ; (iii) assurer l'autonomisation économique de la femme, (iv) assurer l'amélioration et le respect du statut juridique et social de la femme dans l'optique des droits humains, (v) promouvoir la valorisation et la prise en compte du travail féminin et (vi) assurer la participation des femmes aux sphères de décision.

Pour le Gouvernement, l'amélioration de l'état de santé des populations constitue à la fois un objectif économique et social de développement et de réduction de la pauvreté. Aussi, les objectifs stratégiques suivants ont été adoptés : (i) renforcer le système national de santé ; (ii) mettre la santé de la mère et l'enfant au centre des préoccupations ; (iii) favoriser l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien du VIH/SIDA ; (iv) renforcer la lutte contre le Paludisme, la tuberculose et les autres maladies courantes.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les actions prioritaires à mettre en œuvre visent à : (i) promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (ii) améliorer durablement l'accès aux services de base d'eau potable et d'assainissement ; (iii) renforcer les installations existantes et assurer leurs maintenance et entretien adéquats pour la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement ; (iv) renforcer à tous les niveaux les ressources humaines et les capacités institutionnelles et techniques ; et (v) renforcer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières.

Pour les infrastructures routières, les objectifs prioritaires de développement du secteur sont de : (i) soutenir les secteurs productifs et contribuer à la croissance économique ; (ii) contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et rural à travers le désenclavement, l'accessibilité aux services de base, la desserte des zones de production et la création directe et indirecte d'emplois.

Dans le domaine de l'énergie, le Gouvernement envisage des actions qui visent à : (i) permettre l'adoption des combustibles modernes par 50% des ménages qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson ; (ii) assurer une fourniture d'électricité fiable à tous les habitants des zones urbaines et périurbaines ; (iii) fournir un accès aux services énergétiques modernes (sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité) à toutes les communautés rurales au niveau local. En outre, le Gouvernement va soutenir : (i) les efforts visant à développer et à adapter l'utilisation des fourneaux améliorés ; (ii) les mesures destinées à réduire les impacts nocifs pour la santé de la cuisson à la biomasse ; et (iii) les mesures visant à accroître la production de biomasse durable.

Bilan de la mise en œuvre de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté

L'état d'avancement présenté ici renseigne sur les actions entreprises par le Gouvernement dans les domaines prioritaires énoncés dans les axes de la stratégie intérimaire. Il importe de

noter qu'au cours de l'année 2008, la situation macroéconomique a été marquée par un contexte défavorable caractérisé par la persistance de la crise énergétique qui a notamment réduit le rythme d'activité des entreprises sur une partie de l'année, l'ampleur de la crise alimentaire qui a eu pour conséquence une forte hausse des prix de 8,4% en moyenne par rapport à l'année précédente, et des inondations persistantes qui ont eu pour conséquence l'effondrement des principaux ponts de la pénétrante nationale en rendant difficile la liaison entre le Nord et le Sud du pays. L'effet conjugué de ces chocs a largement contribué à la détérioration du cadre macro-économique en 2008.

Consolidation du processus de relance économique et promotion du développement durable

Dans le domaine de la relance économique, le Gouvernement a initié plusieurs réformes visant à améliorer la gouvernance dans les entreprises d'Etat en difficulté. A cet effet, la société des phosphates OTP/IFG¹ a été dissoute et remplacée par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT). Le Gouvernement a entrepris des négociations en vue d'obtenir auprès des partenaires, les ressources nécessaires pour le renouvellement des équipements afin d'accroître la production et tirer le meilleur profit des cours favorables sur les marchés mondiaux.

En ce qui concerne la société togolaise de coton (SOTOCO), l'audit financier et stratégique a révélé une mauvaise gouvernance d'entreprise. Les actions entreprises dans le secteur du coton portent sur l'apurement des arriérés de la société vis-à-vis des producteurs et vis-à-vis du système bancaire. Une nouvelle société dénommée Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) est créée avec la participation des producteurs à son capital.

S'agissant du système bancaire, le Gouvernement a pris des mesures pour le redressement des banques en difficulté.

Quant au Port Autonome de Lomé, des efforts ont été déployés en vue d'améliorer sa compétitivité. En effet, après la concession des opérations de manutention à des opérateurs privés, l'administration des douanes a installé un scanner pour faciliter les opérations de dédouanement des marchandises. De plus, des projets ont été conçus pour la construction d'un troisième quai et d'une darse. Des conventions ont été signées avec des partenaires pour la réalisation de ces projets.

Enfin, dans le but de réduire les effets de la crise énergétique sur l'activité économique, le Gouvernement a accordé des subventions à la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) pour apurer une partie des arriérés envers la Communauté Electrique du Bénin (CEB) d'une part et acquérir des groupes électrogènes d'autre part. De plus, une nouvelle centrale thermique est en construction sur le site de la Centrale Thermique de Lomé (CTL) par la société Contour Global. Cette centrale qui sera alimentée provisoirement à partir du gasoil, permettra à terme de produire du courant électrique à partir du gaz.

En matière de sécurité alimentaire, d'importants efforts ont été déployés notamment l'élaboration et la validation du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) dont la

¹ Office Togolais des Phosphates/International Fertilizer Group

mise en œuvre couvre la période 2008-2015. Le PNSA, de par les mesures qu'il propose, permettrait de promouvoir, entre autres, le droit à l'alimentation en combattant la faim.

En matière d'exécution budgétaire dans les secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie, les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement ont été globalement satisfaisants. Par contre au niveau des dépenses d'investissements, le niveau de réalisation est faible ; ce qui est une préoccupation pour l'atteinte des OMD. En effet, le taux de réalisation des investissements est de 17% pour le secteur des transports et de 2% seulement pour le secteur de l'énergie. Le secteur de l'agriculture s'en est sorti avec un taux de 85%. La part du secteur agricole est désormais portée à 10% du budget. Il faudra donc multiplier les efforts pour la réalisation des dépenses d'investissements, car à ce rythme, les chances d'atteinte des OMD risquent d'être totalement compromises.

Dans le domaine de l'environnement, la loi-cadre sur l'environnement définissant les principes et les dispositions, pour le renforcement du développement durable au Togo, a été adoptée en mai 2008. Cette loi crée la Commission Nationale de Développement Durable et prévoit la mise en place des commissions locales de développement durable. Pour mettre en œuvre la politique prévue par la loi-cadre, une Agence Nationale de Gestion de l'Environnement a été créée ainsi qu'un Fonds National pour l'Environnement pour développer une stratégie de financement du secteur et mobiliser les ressources.

La loi-cadre sur l'environnement prévoit en outre, le recours systématique aux outils de gestion de l'environnement que sont les études d'impact et les audits environnementaux et la mise en place d'un système d'information et de suivi- environnemental. On peut d'ores et déjà noter avec satisfaction la mise en œuvre effective des études d'impact et des audits environnementaux.

La même loi instaure un contrôle de la qualité de l'environnement et prévoit des mesures incitatives et dissuasives pour inverser dans le sens de la durabilité, les comportements des populations et des entreprises.

Certains progrès ont été déjà enregistrés dans l'utilisation des instruments économiques appropriés pour influencer le comportement des consommateurs. On peut citer les régimes de taxes de redevance du code forestier.

Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions de gestion durable de l'environnement par l'exécution des projets Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) pour gérer l'environnement, du Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques et l'élaboration de la deuxième communication nationale sur les changements climatiques. Il a été, en outre, créé la plate-forme nationale de prévention et de gestions des catastrophes dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo.

Développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi

Les principaux domaines d'intervention pour cet axe stratégique sont : la promotion du système d'éducation et de formation ; le développement du système et des services de santé ; l'amélioration du niveau nutritionnel des populations ; l'amélioration de l'accès à l'eau

potable et aux infrastructures d'assainissement ; et la promotion de l'équité et de l'égalité genre, de l'emploi, de la protection sociale.

Dans le but de lutter contre la malnutrition, des mesures liées au contrôle de la croissance des enfants de moins de 5 ans, à la prise en charge nutritionnelle, à l'intégration du paquet d'activités sur les bonnes pratiques en matière de survie et développement de l'enfant (alimentation du nourrisson et du jeune enfant, hygiène aux bonnes pratiques) et à l'apport de compléments en micronutriments ont été entreprises par le Gouvernement. Ces efforts sont cependant insuffisants et doivent être renforcés et étendus à toutes les régions avec un accent particulier sur l'approche communautaire afin de toucher le maximum de bénéficiaires.

Pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'investissements sont exécutées à hauteur de 61% en 2008. Le secteur devra redoubler d'ardeur pour tenir le cap des cibles des OMD relatives audit secteur. Pour cela, l'exécution du budget devrait être une grande préoccupation tant au plan de la réalisation financière que physique.

Les tendances nouvelles

Conformément au cadrage macroéconomique de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, celui de la stratégie complète demeure également très prudent en raison surtout de l'incertitude liée à la reprise de la croissance mondiale, de la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes, de la persistance des effets d'entraînement de la crise alimentaire dans la sous-région, sans oublier également le fait que le Togo sort d'une longue période de fragilité politique et économique. Tout en prenant en compte l'ambition du pays de se mettre sur la voie d'une nation émergente, le présent cadrage table sur une reprise progressive de la croissance avec des possibilités d'accélération en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement entend centrer son action sur quatre piliers stratégiques : (i) le renforcement de la gouvernance ; (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable ; (iii) le développement du capital humain ; et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et la promotion du développement à la base. Au niveau de ces différents piliers, il entend intégrer de manière transversale, les préoccupations liées à l'environnement, au sida, au genre et aux droits humains en vue de faire de la stratégie complète, le cadre intégré de toutes les actions du développement national.

Promotion des sources de croissances

A travers ce domaine prioritaire d'intervention, le Gouvernement entend accroître les investissements visant à dynamiser l'activité économique dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Ces investissements dont tous les secteurs bénéficieront, doivent viser à accroître la productivité de ces derniers et renforcer leur compétitivité. Ils doivent également aider à diversifier l'économie de manière à réduire sa vulnérabilité face aux chocs exogènes. Au niveau de chaque secteur, les branches d'activités ou les filières les plus porteuses de croissance seront privilégiées en fonction de leur potentiel et de leur effet d'entraînement sur le reste de l'économie.

A la lumière des conclusions des investigations, le Gouvernement, convaincu que l'accélération de la croissance passe d'abord par la relance des secteurs traditionnels qui, dans le passé, avaient contribué de façon sensible à la croissance et au développement du pays, entend mobiliser les atouts dont dispose l'économie togolaise pour jeter les bases d'une croissance plus forte devant lui permettre de réduire la pauvreté de façon significative. A cet effet, les objectifs stratégiques ci-après sont retenus : (i) accroître la productivité agricole ; (ii) accroître la productivité industrielle ; et (iii) améliorer la compétitivité du secteur tertiaire.

Accroissement de la productivité agricole.

Le Gouvernement entend y parvenir sans perdre de vue les avantages substantiels attendus de l'accroissement des productions vivrières (maïs, sorgho, riz, niébé, igname, manioc, etc.) et d'exportation (café, cacao et coton). Il entend accorder également de l'intérêt aux produits potentiels de diversification (fruits, légumes, fleurs, piments, épices, etc.) qui ont connu en valeur, une évolution fortement positive de 129,4% entre 1998 et 2003. Il reste convaincu que pour accroître les productions, il faut nécessairement assurer le respect des itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau, le meilleur prix au producteur, la sécurisation foncière et une agriculture respectueuse de l'environnement².

Le Gouvernement, en vue de promouvoir la production animale et halieutique, s'engage à accompagner les éleveurs et pêcheurs à travers : (i) l'appui au développement de l'élevage familial des espèces à cycles courts ; (ii) l'information, la sensibilisation et l'accompagnement technique des éleveurs et pêcheurs ; (iii) l'organisation des éleveurs et pêcheurs en groupement et faîtière et la promotion de l'émergence d'une interprofession ; (iv) le renforcement de l'épidémiologie et la vulgarisation de la vaccination contre les grandes épizooties ; (v) la promotion des abattoirs et des chambres frigorifiques ; (vi) l'aménagement des stations piscicoles et des retenues d'eau pour le développement de l'aquaculture ; (vii) le développement des sites de débarquement des produits halieutiques ; (viii) la création des points d'eau, des pâturages et des pistes à bétail.

Le problème de contrôle de qualité est d'une telle acuité que l'Etat en a fait une préoccupation essentielle. Il est surtout question d'adopter des normes et standards nécessaires au contrôle de la qualité des produits et intrants agricoles importés ou exportés qui soient conformes aux normes internationales et aux conventions ratifiées par le Togo et de mettre en place un dispositif approprié (laboratoires d'analyse, postes d'inspection frontalière, services de répression des fraudes) pour faire appliquer ces normes.

Actions programmées pour la sécurité alimentaire

Face à l'insécurité alimentaire de plus en plus grandissante, le Togo s'est engagé en février 2007 dans un large processus de concertation et d'élaboration participative d'un programme national de sécurité alimentaire (PNSA). Ce programme vise à assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national et sans aucune discrimination. Pour atteindre cet objectif, six (06) axes stratégiques d'intervention ont été retenus à savoir : (i) la

² Une agriculture respectueuse de l'environnement vise à maintenir ou accroître l'aptitude du sol à produire d'année en année tout en conservant la qualité du sol et des cultures.

promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire ; (ii) l'amélioration de la productivité et le développement des productions végétales, animales et halieutiques ; (iii) la valorisation des productions végétales, animales et halieutiques ; (iv) la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ; (v) la promotion de la maîtrise de l'eau et de l'hydraulique villageoise à des buts multiples ; et (vi) la promotion de la nutrition et de l'éducation nutritionnelle. Le cadre institutionnel mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du PNSA comprend plusieurs niveaux : l'organe de référence, l'organe décisionnel, les organes de coordination et de concertation et enfin la structure de gestion et de suivi-évaluation dudit programme. Le coût global du PNSA est estimé, à l'horizon 2015, à 100 milliards de FCFA dont le financement sera assuré à hauteur de 85% par les ressources extérieures.

Gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement, du cadre de vie et des catastrophes naturelles

Le Gouvernement a opté pour une croissance forte mais respectueuse de l'environnement. C'est la raison pour laquelle la nécessité d'une gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie est simultanément intégrée à l'ambition de consolidation des bases d'une croissance forte et soutenue. En effet, le Togo dispose d'importantes potentialités en ressources naturelles, écologiques, culturelles et anthropologiques. Toutefois, les troubles sociopolitiques exacerbés par la pauvreté des populations, ont mis à mal le secteur par une exploitation anarchique entraînant une dégradation continue des ressources forestières et de la faune. Les ressources naturelles, l'environnement et le cadre de vie occupant une place importante dans l'économie de toute nation, leur gestion rationnelle s'avère indispensable dans le processus de réduction de la pauvreté.

Pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations dans la perspective d'un développement économique et social durable, il a été élaboré une politique environnementale qui vise à promouvoir : (i) une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement ; et (ii) une gestion efficace du cadre de vie. En outre, la gestion efficace, efficiente et coordonnée des catastrophes naturelles est indispensable pour tenir compte de ces chocs qui viennent saper les efforts et provoquer la destruction des ressources.

Assainissement : Les actions retenues par le Gouvernement visent à : (i) faciliter l'accès des ménages aux systèmes d'assainissement liquide décentralisés par l'application d'une politique de subvention ; (ii) construire des latrines et des urinoirs publics ; (iii) exécuter les travaux d'urgence en vue d'un drainage efficace des eaux de pluies de la ville de Lomé et mettre en place un système d'entretien durable ; (iv) renforcer les capacités nationales ; et (v) élaborer les schémas directeurs d'assainissement liquide des villes du Togo à l'image de celui de la ville de Lomé.

Gestion efficace et efficiente des catastrophes naturelles : L'analyse de la situation d'urgence au Togo révèle le caractère de plus en plus récurrent de certaines catastrophes qui, cumulées aux effets pervers de la pauvreté, lui confèrent un profil humanitaire devenu désormais complexe et plus préoccupant. Malgré les avancées remarquables par rapport à l'expérience de 2007, la gestion des catastrophes fait encore état d'une faiblesse des ressources et des mécanismes de gestion.

Les principales contraintes et difficultés

La crise sociopolitique de 1990 à 2005 marquée par de nombreuses tensions politiques et sociales, conduisant à la suspension de coopération financière par les principaux partenaires au développement, a mis à mal le processus de développement national. La croissance dont le taux moyen annuel est estimé à 1,1 % est même devenue négative pour certaines années.

Par ailleurs, aux termes des conclusions du second rapport national de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) validé en décembre 2008 et au rythme d'évolution actuelle des indicateurs, et moyennant des efforts soutenus, seuls les objectifs 2 et 6 des OMD concernant « l'éducation primaire pour tous » et « la lutte contre le sida » peuvent être atteints à l'échéance de 2015. Il est donc improbable que les autres objectifs soient atteints en 2015.

Ils pourraient être atteints à un horizon plus lointain, si certains défis sont relevés, notamment : (i) la consolidation du dialogue politique et du consensus national ; (ii) l'efficacité de la dépense publique ; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (iv) la mobilisation des ressources internes et externes.

Conscient de ces défis, le gouvernement a pris des mesures qui ont abouti à des résultats positifs. Les récentes études commises par le Gouvernement³ ont confirmé l'existence d'un potentiel réel de croissance tout comme celle des opportunités pour renverser l'actuelle tendance à la baisse. Elles ont également identifié des créneaux porteurs et ciblé des actions envisageables. Cependant, le développement des pays les moins avancés reste tributaire des facteurs internes mais aussi et surtout des facteurs externes. Ainsi les effets de la crise financière mondiale se sont manifestés également dans les pays en développement par la réduction du niveau de l'aide publique au développement et la baisse des investissements directs. Les difficultés de mobilisation du financement extérieur dues à la crise financière mondiale et à la crise politique interne ont retardé la réalisation de plusieurs ouvrages/infrastructures.

Par ailleurs, de sérieuses contraintes entravent le développement des secteurs de la santé et de l'éducation. Les principales contraintes sont, entre autres : l'insuffisance d'infrastructures et l'insuffisance d'équipements. Aussi, comme tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'économie togolaise ayant une base essentiellement agricole est-elle sérieusement menacée par les effets néfastes des changements climatiques.

³ Etudes sur les sources de croissance et l'environnement des affaires au Togo.